

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2023-244

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur GUEZENEC David, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation chemin de la Croix Thoy et rue de Guernesey à l'occasion de sondages géotechniques pour le renouvellement de réseaux EU et AEP,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 22 mai 2023 au 09 juin 2023,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée manuelle du 22 mai 2023 au 09 juin 2023 :

- Chemin de la Croix Thoy et rue de Guernesey, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le douze mai deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENEC
Responsable du Centre Technique Municipal

